

Courrier : le scandale de la LAMAL

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **27 (1997)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le scandale de la LAMAL

Ancien collaborateur de la caisse maladie Helvétia, je pense que les soit-disant «garde-fous» qui consistent à imposer à tous les assurés une franchise, une quote-part de 10% et des frais journaliers de Fr. 10.- sont très relatifs quant aux abus possibles. Le travail imposé par ces obligations ne compense pas, ou peu, les bénéfices en résultant.

En outre, j'estime qu'à partir de 75 ans, toutes ces charges devraient disparaître et que les honoraires des médecins et les factures d'hôpitaux devraient être intégralement et directement payés par les caisses maladie.

Cela ne serait qu'une petite compensation matérielle aux ennuis que cause irréversiblement la vieillesse.

Enfin, il serait aussi temps, à partir d'un certain âge, en cas de coma, de passer de la tolérance pratique actuelle, à la légalisation de l'aide médicale pour l'euthanasie.

Maurice-Edmond de Courten
Rue de la Barre
3971 Chermignon

Changez d'assurance!

Quand cela cessera-t-il? J'ai fait partie d'une assurance maladie pendant 45 ans, heureusement peu utilisée. Un jour, je reçois une lettre de l'assurance me disant ne plus pouvoir me rembourser mes factures. Il serait bon de changer. Pas le choix!

J'ai changé à 72 ans, il y a trois ans. En trois ans, l'augmentation a été de 1700 francs, sans garantie pour les frais complémentaires. Je vous laisse juger!

Marie Braghioli
Mont d'Or 89
1007 Lausanne

Les assurances profitent

Nous nous joignons à votre lecteur qui proteste avec vigueur et avec raison à propos des augmentations exorbitantes des assurances maladie (environ 28% pour moi et plus de 40% pour mon mari).

Les assurances profitent des per-

sonnes à l'AVS car elles savent que nous ne pouvons plus changer de caisse sans perdre la possibilité de contracter des assurances complémentaires, ceci au moment où on en aura de plus en plus besoin. Et au moment, aussi, où nos rentes n'augmentent pas...

F. et J. Gauthey
Ch. Sur la Croix
1261 Le Vaud

Regrettable!

Il est regrettable de toujours subir les augmentations des caisses maladie. Pour ma part, je fais partie d'une assurance collective auprès de l'Helvétia et l'augmentation atteint 20%. Il serait grand temps de réagir, car je pense qu'il n'y a pas de raison que cela s'arrête en si bon chemin. Merci de prendre un peu de votre temps pour vous occuper de ma réclamation...

Roger Linder
Anc. Route de Villeret 36A
2610 St-Imier

Comment payer?

Voici une question qui mérite réponse:

Avant la retraite, je payais Fr. 1100.- d'impôts pour un salaire mensuel de Fr. 6000.-. Dès la retraite, je paie Fr. 300.- d'impôts pour une rente de Fr. 3620.-.

Pouvez-vous me dire comment faire pour payer plus de Fr. 4000.- par an, alors que je n'ai pas de fortune?

André Richard
Prévôté 12
2504 Bienne



(Réd.) Personnellement, je ne connais pas la formule magique. Mais, en vous adressant à l'office AVS de votre commune, vous devriez obtenir ce genre de renseignement. Et peut-être (si vous remplissez les conditions requises) obtiendrez-vous également des prestations complémentaires. Car notre système social est si mal organisé qu'il faut les demander, elles ne sont pas versées automatiquement...



Le savoir-faire du cœur

Tous les dimanches soirs, dès 21 h, le sympathique Gil Caraman vous donne rendez-vous pour une émission que vous devez connaître.

Durant une heure, vous découvrirez des sujets à thèmes sociaux, mais aussi un agenda pour les retraités, des interviews et des témoignages.

Afin d'agrémenter cette heure, on y diffuse des chansons et des musiques d'autrefois, qui plaisent à des auditeurs nostalgiques.

«Le savoir-faire du cœur», dimanches 5, 12, 19 et 26 janvier, dès 21 h sur RSR La Première.

D'accord, pas d'accord!

Vous avez aimé un article, ou vous l'avez détesté? Votre magazine GÉNÉRATIONS vous fait réagir? Envoyez vos lettres à l'adresse suivante:

Magazine
GÉNÉRATIONS
Rédaction
Case postale 2633
1002 Lausanne